

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Arrêté du 21 février 2007 accordant un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis d'Étampes », à la société Geopetrol SA

NOR : INDE0750432A

Par arrêté du ministre délégué à l'industrie en date du 21 février 2007, le permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis d'Étampes » est accordé à la société Geopetrol SA pour une durée de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les arcs de méridien et de parallèle joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien origine étant celui de Paris.

Bloc occidental

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
A	0,30 gr O	53,90 gr N
B	0,02 gr O	53,90 gr N
C	0,02 gr O	53,83 gr N
D	0,00 gr	53,83 gr N
E	0,00 gr	53,70 gr N
F	0,30 gr O	53,70 gr N

Bloc oriental

SOMMETS	LONGITUDE	LATITUDE
G	0,20 gr E	53,80 gr N
H	0,30 gr E	53,80 gr N
I	0,30 gr E	53,70 gr N
J	0,20 gr E	53,70 gr N

Le périmètre ainsi défini délimite une superficie totale de 455 kilomètres carrés environ.

Nota. – Cet extrait de carte ainsi que le texte complet de l'arrêté peuvent être consultés à la direction générale de l'énergie et des matières premières (bureau de la législation minière), 61, boulevard Vincent-Auriol, Paris Cedex 13, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, 10, rue Crillon, 75194 Paris Cedex 04.